Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID: 015-211500491-20230410-10042023_12-DE

CHEYLADE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°40.04.2023 12

Conseillers en exercice : 10
Présents : 09
Absents : 01
Votants : 10

L'an deux mille vingt trois

le: 10 avril

le Conseil Municipal de Cheylade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RAYNAL

Christophe.

Date de convocation: 28.03.2022

OBJET : Création d'un emploi contractuel pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

<u>Etaient présents</u>: MM. RAYNAL Christophe, MONTMALIER Thierry, DOUHET Aurélie, LIADOUZE Pierre, LAVERGNE Claude, AMADIEU Maryse, CHALVIGNAC Mélanie, , RODDE Jean-Yves, CHALVIGNAC Mélanie.

Absent(s) excusé(s): PISSAVY Thomas

Absent(s):

Secrétaire de séance : MARONNE Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi saisonnier contractuel pour l'entretien de la voirie et des espaces verts pour la période du 17 juin 2023 au 26 août 2023.

Il propose la signature d'un contrat à durée déterminée du 17 juin 2023 au 26 août 2023, représentant 39 heures de travail hebdomadaire, rémunéré sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de créer cet emploi et de signer le contrat à intervenir avec la personne choisie.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Certifie exécutoire reçu en Sous-Préfecture le : Publié ou Notifié

le: